

# ACTION URGENTE

## DES CHANTEUSES FÉMINISTES PRÉSUMÉES VONT ÊTRE JUGÉES

**L'instruction a conclu qu'il y avait matière à poursuivre trois jeunes femmes qui appartiendraient au groupe punk féministe Pussy Riot, qui a entonné une chanson de protestation dans une cathédrale. Ces personnes risquent d'être jugées très prochainement pour hooliganisme.**

Selon l'acte d'accusation, qu'Amnesty International a pu consulter, ces femmes sont inculpées d'actes de hooliganisme motivés par « la haine, planifiés et commis par un groupe de personnes » (article 213 du Code pénal russe). **Nadejda Tolokonnikova, Maria Alekhina et Ekaterina Samoutsevitch** encourent jusqu'à sept ans d'emprisonnement.

Elles sont accusées d'avoir publiquement manqué de respect à l'Église orthodoxe, humilié les fidèles et dénigré les « fondements spirituels de l'État ». L'acte d'accusation indique à plusieurs reprises que leur acte visait à insulter les croyants et une grande partie de la nation russe. Il précise qu'il était contraire à la morale et à l'éthique, et qu'il était dirigé contre « l'ensemble du monde orthodoxe ». Ce texte va plus loin que le droit russe (par exemple, lorsqu'il fait référence aux « fondements spirituels de l'État ») et que les règles de l'Église orthodoxe.

Les trois jeunes femmes citées nient toute participation à la manifestation organisée à la cathédrale. Par ailleurs, elles contestent l'allégation selon laquelle le spectacle était une incitation à la haine. Il a été procédé à trois expertises juridiques sur ce point. Deux ont conclu que l'acte en question avait pu offenser certaines personnes, sans trouver aucun élément indiquant que les chanteuses avaient voulu inciter à la haine. La troisième, à l'inverse, soutient qu'elles ont incité à la haine. Les avocats des trois femmes mises en accusation affirment que la troisième expertise n'est pas conforme aux procédures en vigueur et refusent donc de la prendre en compte.

Depuis l'arrestation de Nadejda Tolokonnikova, Maria Alekhina et Ekaterina Samoutsevitch, plusieurs membres de leurs familles et un de leurs avocats ont reçu des menaces. Ces agissements n'ont, semble-t-il, pas fait l'objet d'enquêtes.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités russes à abandonner les charges de hooliganisme et à libérer immédiatement et sans condition Maria Alekhina, Ekaterina Samoutsevitch et Nadejda Tolokonnikova ;
- exhortez-les à enquêter sans délai et de manière impartiale sur les menaces reçues par les proches et les avocats de ces trois jeunes femmes et à assurer leur protection, si nécessaire.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 23 JUILLET 2012 :**

Procureur du district administratif du Centre de Moscou  
Denis Gennadievich Popov  
Prosecutor's Office of the Central Administrative District  
ul. L.Tolstogo, 8, str.1  
Moscow, 119021, Fédération de Russie  
Fax : +7 499 245 77 56  
Courriel : [prokcao@mosproc.ru](mailto:prokcao@mosproc.ru)  
**Formule d'appel : Dear Prosecutor, / Monsieur le Procureur,**

Procureur général  
Yurii Yakovlevich Chaika  
ul. B.Dimitrovka, d. 15a  
Moscow, GSP-3, 107048  
Fédération de Russie  
Fax : Fax : +7 495 692 1725  
(demandez distinctement le fax si quelqu'un décroche)  
Courriel : [prgenproc@gov.ru](mailto:prgenproc@gov.ru)  
**Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,**

**Copies à :**  
Chef du service d'enquête des affaires internes  
Igor Victorovich Litvinov  
Investigative Department of the Directorate of the Internal Affairs (YVD) for Central Administrative District Ul. Sredniaia Kalitnikovskaia, 31  
Moscow, 109029, Fédération de Russie  
Fax : +7 495 675 39 80  
Fax : +7 495 692 1725 (demandez distinctement le fax si quelqu'un décroche)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Fédération de Russie dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 122/12. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR46/017/2012/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DES CHANTEUSES FÉMINISTES PRÉSUMÉES VONT ÊTRE JUGÉES

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis sa création en 2011, le groupe punk féministe Pussy Riot s'est produit à plusieurs reprises dans des lieux publics comme le métro de Moscou ou la place Rouge, ou sur le toit des bus. Dans des interviews, ses membres ont déclaré qu'elles protestaient, entre autres, contre la répression de la liberté d'expression et de réunion en Russie, les procédures politiques iniques et les fausses accusations portées contre des militants de l'opposition.

La représentation donnée le 21 février 2012 par Pussy Riot à la cathédrale du Christ-Sauveur a suscité un vaste débat sur des blogs, des réseaux sociaux et dans les médias, ainsi que des actions de soutien ou d'opposition aux trois femmes arrêtées. Plusieurs représentants de l'État et de l'Église orthodoxe russe ont réagi. Un de ces dignitaires religieux a d'abord appelé à la clémence mais d'autres ont ensuite réclamé de lourdes sanctions et ont souhaité que les jeunes femmes soient poursuivies pour incitation à la haine sous-tendue par des raisons religieuses.

Le 28 mai, deux personnes soutenant les femmes arrêtées, Vassili Bogatov et Arkadi Oleïnikov, ont été condamnées à de courtes peines de détention administrative pour avoir protesté, devant le tribunal de Moscou, contre les persécutions visant ces jeunes femmes.

En juin, un tribunal de Novossibirsk a infligé une amende à Artem Loskoutov, qui avait placardé sur des panneaux d'affichage de la ville des posters d'icônes appelant à la solidarité envers les trois jeunes femmes citées.

Noms : Maria Alekhina, Ekaterina Samoutsevitch et Nadejda Tolokonnikova

Genre : femmes

Action complémentaire sur l'AU 122/12, EUR 46/022/2012, 11 juin 2012